

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 5909**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Santé spécialité Visiteur médical

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Paul Sabatier - Toulouse 3 Modalités d'élaboration de références : CNESER	Recteur de l'académie, Président de l'université de Toulouse III

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

331 Santé

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce professionnel est un spécialiste des activités grâce auxquelles les entreprises pharmaceutiques apportent au corps médical les informations sur les nouveaux médicaments.

Dans le cadre des directives reçues de son entreprise, le délégué médical cherche à développer les ventes du laboratoire en amenant les médecins à prescrire ses médicaments. Il élabore un plan d'action sectoriel (ciblage, proposition de moyens...) sur un secteur géographique donné. Il transmet aux professionnels de santé (médecins, dentistes, vétérinaires, professionnels de la rééducation, de l'appareillage...) une information sur les produits qu'il représente (produits pharmaceutiques et matériel médico-technique). Il leur expose les propriétés des médicaments (caractéristiques, indications, avantages différentiels...) commercialisées par son laboratoire. Puis il rédige des rapports de visite. Il fait remonter les observations des médecins sur d'éventuels effets indésirables de médicaments constatés chez leurs patients et apporte sa contribution à la mission de pharmacovigilance du laboratoire.

Il peut également suivre les appels d'offres d'un hôpital (remontée des propositions, des prix, des informations sur la concurrence...). Il peut également être chargé de la formation continue des personnels d'officine pharmaceutique (stockage, préparation et vente)...

Il est apte à écouter et reformuler les questions ou les observations des professionnels de santé et répondre à leurs attentes, à adapter sa communication aux différents interlocuteurs dans le cadre de l'argumentaire produit de l'entreprise, à animer des manifestations ou des réunions et à encadrer un groupe.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce professionnel travaille en cabinet médical, en hôpital, en officine ou en laboratoire pharmaceutique.

Codes des fiches ROME les plus proches :

D1405 : Conseil en information médicale

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Cette certification s'obtient après une évaluation concernant les unités suivantes :

Enseignement scientifique :

Biologie fondamentale (anatomie, physiologie, hématologie)

Biologie appliquée (histologie, biochimie, biologie moléculaire)

Pathologie (physiopathologie, bactériologie, virologie, parasitologie, mycologie, immunologie)

Pharmacologie (pharmacochimie, pratique pharmaceutique, matériel médical)

Informatique, statistique

Techniques de communication et de négociation

Enseignement professionnel :

Milieu professionnel médical et hospitalier, vocabulaire médical ; système économique de santé

Marché pharmaceutique ; économie de la santé

Législation du travail

Réglementation, développement du médicament

Visite médicale

Information, communication, publicité ; marketing et gestion

Anglais scientifique

Projet tutoré

Stage

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle		X
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 17/11/1999 publié au JO du 24/11/1999

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 27/07/2007

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24/04/2002 publié au JO n° 98 du 26/04/2002

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<http://www.ups-tlse.fr>

<http://www.cpnvm.com>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :